

Rapport du Jury Concours ITRF - session 2021 - INGENIEUR D'ETUDES - EXTERNE / INTERNE
Branche d'Activité Professionnelle E - INFORMATIQUE, STATISTIQUES ET CALCUL SCIENTIFIQUE
Famille d'activités professionnelles « Ingénierie logicielle »
Emploi Type E2C45 - Ingénieur-e en ingénierie logicielle
Etablissement centre organisateur : Université de Bourgogne

Le Jury s'est réuni par voie dématérialisée entre le 16 et le 30 juin 2021. Il a délibéré en session plénière ce 30 juin 2021. Il était composé de 6 membres titulaires et 2 suppléants offrant un panel varié des différentes fonctions exercées par les personnes dépendant de l'emploi type ainsi que par des personnels de la même branche d'activité professionnelle mais d'un emploi type différent, intervenants en Université ou en Rectorat.

Le Jury a évalué :

- 82 dossiers externes déposés sur 28 postes pour 21 affectataires.
- 10 dossiers internes déposés sur 4 postes pour 4 affectataires.

Les critères d'évaluations des dossiers ont en particulier porté sur :

- Les éléments de parcours de formation initiale et/ou continue.
- Les parcours professionnels publics ou privés des candidats.
- Les compétences et technicités attendues par l'emploi type (savoirs/savoirs-faire/savoirs-être généraux, spécialisations du métier, parcours extra-professionnel, savoir-faire opérationnel, formation initiale et/ou formations complémentaires tout au long de la vie).
- La motivation (connaissance de l'environnement, projection sur l'avenir).
- Le caractère externe ou interne de la candidature.
- Le soin (ou son absence) apporté à la forme du dossier dans son ensemble et du rapport d'activité plus particulièrement (rédaction, mise en forme, structure du plan, clarté, synthèse).

A l'issue de l'étude croisée des dossiers (chaque dossier étant évalué par au moins deux membres du Jury) :

- Pour l'externe, **39 candidats (sur 82)** ont été déclarés **admissibles** avec une note supérieure ou égale à 42/80 (coefficient 4) (soit **47,5 % d'admissibilité des dossiers recevables**) [*pour mémoire en 2020 : 43 candidats (sur 90) ont été déclarés admissibles avec une note supérieure ou égale à 46/80 (coefficient 4) (soit 48 % d'admissibilité des dossiers recevables)*].
- Pour l'interne, **03 candidats (sur 10)** ont été déclarés **admissibles** avec une note supérieure ou égale à 20/40 (coefficient 2) (soit **30 % d'admissibilité des dossiers recevables**) [*pour mémoire en 2020 : 12 candidats (sur 17) ont été déclarés admissibles avec une note supérieure ou égale à 22/40 (coefficient 2) (soit 71 % d'admissibilité des dossiers recevables)*].

Le Jury rappelle expressément aux candidats de bien vouloir lire, comprendre et appliquer les consignes mentionnées à la page 8 du dossier qu'ils ont à renseigner pour leur candidature et dont une copie est jointe au présent rapport.

Le Jury déplore en effet que :


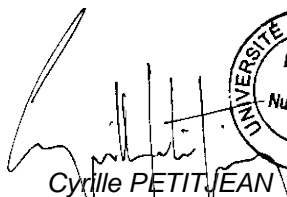
- Certains dossiers aient été mal compris/constitués dans la mesure où certains rapports d'activités sont tout simplement laissés vierges. Un dossier de candidature n'est pas une simple formalité administrative d'inscription. Les attendus et les consignés étant clairement stipulés dans le dossier de candidature, il est incompréhensible pour le Jury de constater de tels cas.

- Des dossiers sont pour tout ou partie encore manuscrits, rendant alors trop souvent difficilement déchiffrable et interprétable les éléments à analyser. Parfois des fautes d'orthographe apparaissent corrigées à la main a posteriori.
- Le soin apporté ne soit pas toujours à la hauteur des attentes légitimes d'un concours niveau Ingénieur d'Etudes de la Fonction Publique d'Etat du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (plan, clarté, synthèse, concision/précision, orthographe, construction des phrases).
- Trop de dossiers ne mentionnent pas explicitement (comme pourtant demandé par les consignes) dans la section *ad hoc* le(s) plus haut(s) diplôme(s) de formation initiale/continue (ces informations n'apparaissant parfois qu'à la lecture du rapport d'activité / organigramme ou restent totalement absentes). (« Complétez le formulaire « Titres, diplômes et formations suivies » **en indiquant votre diplôme le plus élevé** ainsi que les **différentes formations que vous avez pu suivre en lien avec l'emploi-type** ouvert au concours »)
- Les formations tout au long de l'expérience professionnelles sont parfois totalement absentes.
- La section « travaux » présente trop régulièrement de trop nombreux documents annexes inutiles et nuisant à la compréhension / à la perception de l'esprit de synthèse nécessairement attendu de la part des candidats. (« **ne joindre que des extraits significatifs** ») (Le Jury n'analyse/n'interprète pas ni les lignes de code ni les démonstrations mathématiques). Attention, la section TRAVAUX n'est aucunement une extension du rapport d'activités offrant une page supplémentaire aux candidats pour s'étaler en faisant de cette section une troisième page de rapport d'activités.
- Les plans des rapports d'activités soient souvent chronologiques et très descriptifs, sous forme de liste litaneuse itérative, ne mettant pas assez en avant la progression de carrière, les compétences clefs acquises ou mises en œuvre, les capacités de synthèse et le recul attendus sur une fonction d'ingénieur d'études.
- Certains rapports d'activités ne respectent ainsi aucunement les consignes de rédaction et ne sont qu'une suite de liste à puces d'énumérations non rédigées (et parfois manuscrites !). (« **En corrélation avec l'emploi type ouvert au concours, votre rapport doit faire ressortir les éléments pertinents de votre parcours professionnel, les compétences que vous avez acquises, votre degré de technicité et/ou de qualification ainsi que les moyens humains, matériels et financiers que vous avez mobilisés ».)**
- La complétude des activités en regard des attendus de l'emploi type pose parfois question.
- Les conclusions des rapports d'activité sont souvent négligées et mentionnent même parfois une candidature/un intitulé d'emploi-type autre que celui pour lequel le dossier est déposé (!).
- Les organigrammes ne sont pas toujours lisibles et le candidat n'est pas toujours immédiatement repérable : Les organigrammes hiérarchiques gagneraient TRES LARGEMENT à faire apparaître très clairement le candidat et sa position de rattachement au sein du service tout autant qu'au niveau de l'établissement.
- Les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels ne sont pas TOUS visés par un supérieur hiérarchique (comprenant signature ET cachet), évitant alors au Jury de s'interroger sur la véracité des documents.
 - o L'organigramme structurel doit faire apparaître le candidat et le candidat ne doit pas s'ajouter de manière manuscrite/sur-imprimée sur l'organigramme.
 - o L'organigramme fonctionnel doit être centré sur l'agent (et pas d'organigramme fonctionnel générique du service).
 - o « Joindre **les** organigrammes **comportant signature et cachet de votre établissement**. L'organigramme **structurel** (de **l'établissement**) doit **permettre de vous situer dans votre organisation ainsi que dans votre service**. L'organigramme **fonctionnel** (que **vous aurez vous-même conçu**) doit faire apparaître **l'ensemble de vos liens fonctionnels** (internes, externes et partenariaux) et être la **traduction schématique de votre fiche de poste** et **démontrer vos activités et vos missions actuelles**. »
- Des états de services publics/privés qui ne sont pas toujours validés (signature ET cachet de l'autorité hiérarchique).

Le Jury a néanmoins examiné de bons dossiers et a attribué une note :

- Egale ou supérieure à 15/20 à 9 dossiers externes sur 82 (soit 11 %) [pour mémoire en 2020 21/90 soit 23 %].
- Egale ou supérieure à 15/20 à 1 dossier internes sur 10 (soit 10 %) [pour mémoire en 2020 05/17 soit 29 %].

Fait à Dijon/Mulhouse, le 30 juin 2021



Cyrille PETITJEAN
Président du Jury Interne

Directrice du numérique
Université de Bourgogne



Marie-Ange RITO


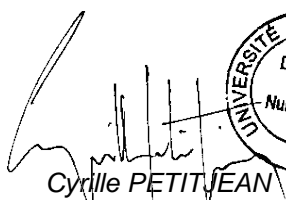
Marie-Ange RITO
Vice-Présidente du Jury Interne

Directrice du numérique
Université de Bourgogne



Marie-Ange RITO

Marie-Ange RITO
Présidente du Jury Externe



Cyrille PETITJEAN
Vice-Président du Jury Externe

session EXTERNE	2021		session INTERNE	2021	
affectataires EXTERNE	21		affectataires INTERNE	4	
postes EXTERNE	28		postes INTERNE	4	
moyenne	09,5853	/20	moyenne	09,0125	/20
nb note >= 15	09	11 %	nb note >= 15	1	10 %
nb note [10 .. 15[32	39 %	nb note [10 .. 15[2	20 %
nb note [05 .. 10[32	39 %	nb note [05 .. 10[7	70 %
nb note [00 .. 05[09	11 %	nb note [00 .. 05[0	00 %
nb total note	82	100 %	nb total note	4	100 %
nb total note ctrl	82		nb total note ctrl	4	
coeff admissibilité			coeff admissibilité		
EXTERNE	4		INTERNE	2	
barre admissibilité			barre admissibilité		
EXTERNE	42		INTERNE	20	
nb / % admissible	82	39 / 47,5 %	nb / % admissible	10	3 / 30 %

<i>session EXTERNE</i>	<i>2020</i>		<i>session INTERNE</i>	<i>2020</i>	
<i>affectataires EXTERNE</i>	<i>21</i>		<i>affectataires INTERNE</i>	<i>7</i>	
<i>postes EXTERNE</i>	<i>25</i>		<i>postes INTERNE</i>	<i>7</i>	
<i>moyenne</i>	<i>10,71</i>	<i>/20</i>	<i>moyenne</i>	<i>12,22</i>	<i>/20</i>
<i>nb note >= 15</i>	<i>21</i>	<i>23 %</i>	<i>nb note >= 15</i>	<i>5</i>	<i>29 %</i>
<i>nb note [10 .. 15[</i>	<i>31</i>	<i>34 %</i>	<i>nb note [10 .. 15[</i>	<i>8</i>	<i>47 %</i>
<i>nb note [05 .. 10[</i>	<i>26</i>	<i>29 %</i>	<i>nb note [05 .. 10[</i>	<i>3</i>	<i>18 %</i>
<i>nb note [00 .. 05[</i>	<i>12</i>	<i>13 %</i>	<i>nb note [00 .. 05[</i>	<i>1</i>	<i>6 %</i>
<i>nb total note</i>	<i>90</i>	<i>100 %</i>	<i>nb total note</i>	<i>17</i>	<i>100 %</i>
<i>nb total note ctrl</i>	<i>90</i>		<i>nb total note ctrl</i>	<i>17</i>	
<i>coeff admissibilité</i>			<i>coeff admissibilité</i>		
<i>EXTERNE</i>	<i>4</i>		<i>INTERNE</i>	<i>2</i>	
<i>barre admissibilité</i>			<i>barre admissibilité</i>		
<i>EXTERNE</i>	<i>46</i>		<i>INTERNE</i>	<i>22</i>	
<i>nb / % admissible</i>	<i>90</i>	<i>43</i>	<i>nb / % admissible</i>	<i>17</i>	<i>12</i>

INGÉNIEUR D'ÉTUDE EXTERNE INTERNE – SESSION 2021

Nom :	Prénom :	N° concours :
-------	----------	---------------

DOCUMENTS DESTINÉS AU JURY

Les formulaires suivants et documents transmis en appui sont à destination exclusive des membres de jury dans le cadre de la phase d'admissibilité du concours auquel vous vous inscrivez.

Vous devez joindre les différents formulaires dûment complétés, et si nécessaire signés, accompagnés des pièces justificatives demandées.

Attention : Seules les pièces qui vous sont demandées en appui des formulaires doivent être transmises au centre organisateur en charge de la phase d'admissibilité du concours. Toute pièce supplémentaire jointe à votre initiative (attestation, lettre de motivation, curriculum vitae, lettre de recommandation...) ne sera pas transmise au jury.

TITRES, DIPLÔMES ET FORMATIONS SUIVIES

Complétez le formulaire « Titres, diplômes et formations suivies » en indiquant votre diplôme le plus élevé ainsi que les différentes formations que vous avez pu suivre en lien avec l'emploi-type ouvert au concours.



Aucun justificatif n'est à joindre en appui de ce formulaire.

TRAVAUX (une page maximum)

Présentez toutes conceptions et réalisations d'appareillages, études, projets, notes, rapports techniques, publications, ouvrages, brevets, communications à des congrès, colloques ou séminaires, etc... que vous jugerez pertinents. Dans tous les cas, vous préciserez si les travaux que vous mentionnez ont été exécutés à titre d'auteur principal, de coauteur ou de collaborateur. Dans cette rubrique, vous devrez également faire figurer les stages, cours ou travaux pratiques que vous avez assurés.



Joindre les justificatifs de vos travaux. Pour les documents volumineux, ne joindre que des extraits significatifs.

RAPPORT D'ACTIVITÉ (deux pages maximum)

En corrélation avec l'emploi type ouvert au concours, votre rapport doit faire ressortir les éléments pertinents de votre parcours professionnel, les compétences que vous avez acquises, votre degré de technicité et/ou de qualification ainsi que les moyens humains, matériels et financiers que vous avez mobilisés.



Joindre les organigrammes comportant signature et cachet de votre établissement.

L'organigramme structurel (de l'établissement) doit permettre de vous situer dans votre organisation ainsi que dans votre service. L'organigramme fonctionnel (que vous aurez vous-même conçu) doit faire apparaître l'ensemble de vos liens fonctionnels (internes, externes et partenariaux) et être la traduction schématique de votre fiche de poste et démontrer vos activités et vos missions actuelles.